



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 31 juillet 2013

Délibération N°2013 / 211

**Procédures règlementaires relatives à la poursuite du Programme de Renouveau
Urbain des Cannes/Salines.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Contexte général

La Ville d'Ajaccio s'est engagée depuis 2001 dans une démarche volontaire d'élaboration d'un nouveau projet urbain tenant compte à la fois de son patrimoine et des besoins de sa population.

Le 16 mars 2009, la Ville a signé une convention avec 10 partenaires (Etat, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Agence Nationale de l'Habitat, Caisse des Dépôts, Association Foncière Logement, ERILIA, Office Public de l'Habitat de la Corse du Sud, Collectivité Territoriale de Corse, Département de la Corse du Sud, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) visant à la rénovation des quartiers des Cannes et des Salines à travers :

- **L'amélioration de la qualité de vie offerte aux habitants** par le renforcement des services de proximité ; la mise en place d'équipements sportifs, culturels et scolaires ; le renforcement du tissu économique.
- **Le renouvellement de l'offre urbaine** qui passe par la réhabilitation du patrimoine bâti, la requalification des espaces urbains, la requalification et mise à niveau des voiries et réseaux divers, l'aménagement et la création d'espaces publics, l'acquisition de foncier et la préservation du patrimoine historique.
- **L'ouverture des quartiers sur la mer** avec la création de voiries de désenclavement et le traitement du maillage entre le front de mer et le boulevard extérieur.

L'une des principales spécificités du projet de rénovation des quartiers Cannes et Salines est de totalement **modifier et rationaliser les domanialités** en clarifiant les domaines publics et privés. Les travaux d'aménagements sur l'espace public (voiries, réseaux, équipements,...) qui en découlent nécessitent le transfert préalable dans le patrimoine communal d'une centaine de fractions de parcelles ou de terrains entiers privés et publics.

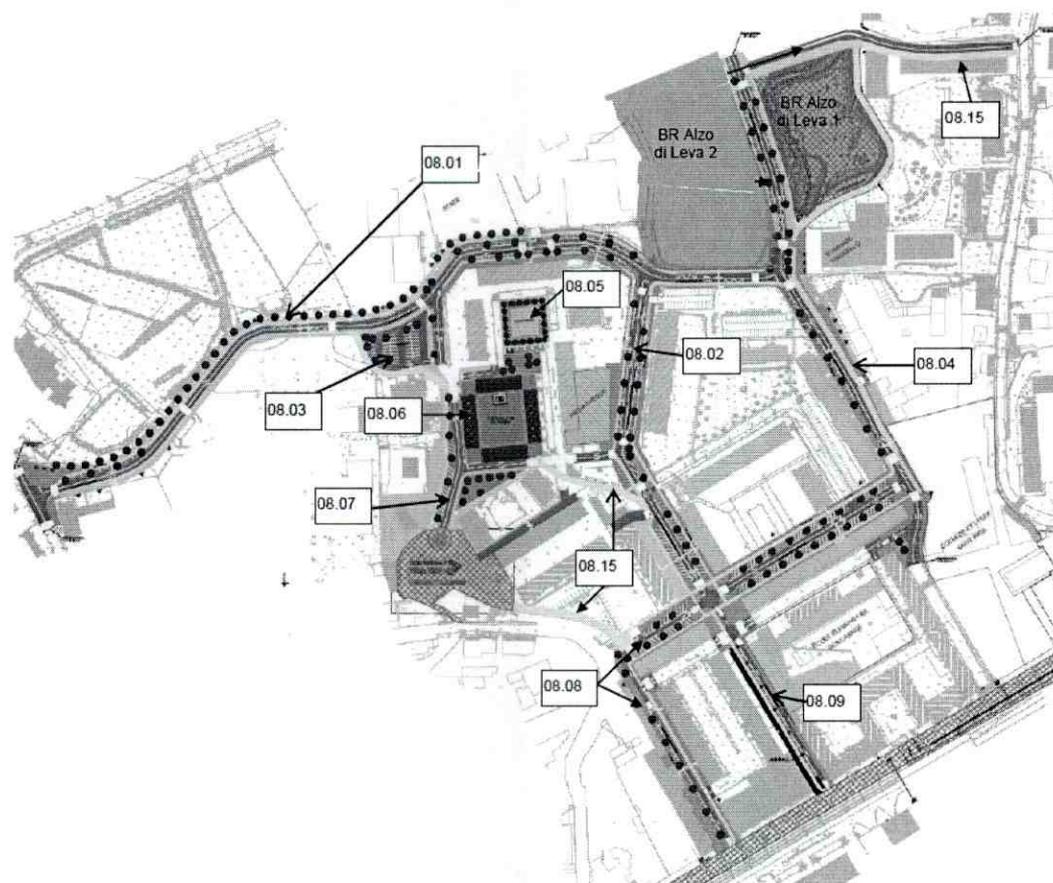
En cinq ans, de 2009 à 2014, la Ville s'est engagée avec ses partenaires à réaliser plus de **40 opérations d'aménagement**.

En ce qui concerne les infrastructures, le PRU prévoit notamment la création de places publiques, la requalification des voiries et d'espaces publics et la création de nouvelles liaisons entre les quartiers.

Ces aménagements ont fait l'objet d'une concertation publique qui s'est déroulée du 23 janvier au 25 février 2013 et dont le bilan a été tiré en Conseil Municipal le 28 mars 2013.

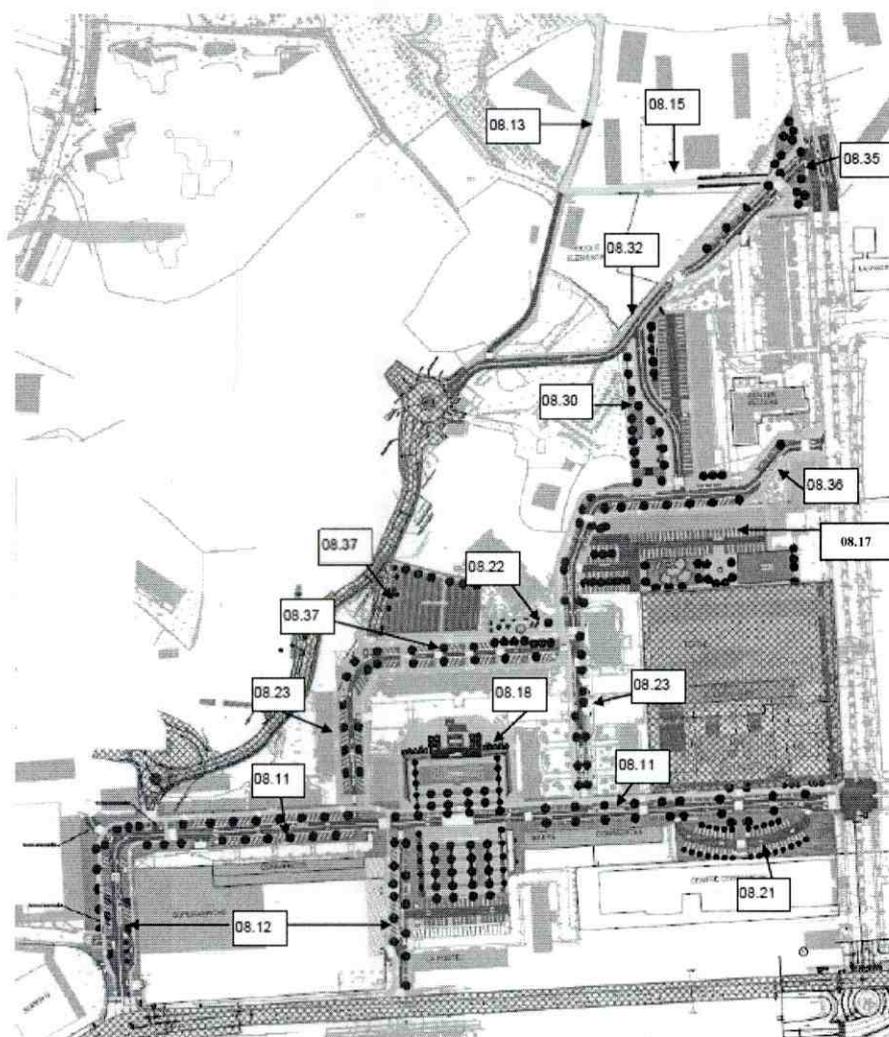
Description du projet

Quartier des Cannes



N°	Intitulé de l'opération	Descriptif
8.01	rue Peraldi	Opération de requalification de voie urbaine permettant une sécurisation à l'utilisateur piéton.
8.02	rue des Primevères	Promenade urbaine Nord/Sud permettant de relier le bassin de rétention d'Alzo di Leva à la mer.
8.03	Chemin Bonardi	Création d'une voie Nord/Sud depuis la rue Peraldi jusqu'à la maison de quartier.
8.04	Rue Peretti	Réorganisation de voie existante praticable par les transports en communs (TC) et améliorant la desserte du quartier des Cannes.
8.05	Place Binda	Valorisation des pieds d'immeubles commerciaux, gestion du stationnement
8.06	Place de Lattre de Tassigny	Aménagement d'un espace boisé au cœur du quartier et requalification du réseau hydraulique structurant.
8.07	Versini place des Cannes	Valorisation d'un espace boisé existant, réorganisation de la voie et mise en valeur des pieds d'immeubles commerciaux.
8.08	Rue Moro Gafferi et rue pierre Bonardi	Requalification de voies existantes permettant la gestion du stationnement résidentiel et une amélioration des flux internes au quartier.
8.09	Rue des Cannes	Création d'un axe Nord/Sud de liaison à la mer et recalibrage du réseau hydraulique structurant du canal des Cannes.
8.15	Chemin des écoliers	Revalorisation ou création de déambulation piétonne et cycles inter quartiers.

Quartier des Salines



N°	Intitulé de l'opération	Descriptif
8.11	Rue François Pietri	Redimensionnement urbain de la voie de liaison interne au quartier des Salines
8.12	Rue Transversales Sud	Requalification des voies perpendiculaires en lien avec la rue F.Pietri et recalibrage du réseau hydraulique structurant de la rue J.Lluis
8.13 + 8.14	Chemin et cheminement piéton candia	Requalification d'une voie existante et desserte des écoles
8.15	Chemin des écoliers	Revalorisation ou création de déambulation piétonne et cycles interquartiers
8.17	Démolition bâtiment ASPTT	Démolition d'un bâtiment et réaménagement de l'espace
8.18	Place des Salines	Création d'une centralité publique dans le quartier des Salines
8.21	Parvis centre commercial	Création d'un parvis paysager s'orientant sur la rue Pietri
8.22	Square Gavini	Création d'un parc public avec une aire de jeux
8.23	Rue Trasversales Nord	Requalification de voies et création de parking résidentiel
8.30	VRD2	Création d'un espace public permettant de connecter l'école à la rue Giacobbi
8.32	VRD4	Création d'une voie d'accès à l'école Salines 6, utilisable par les transports en commun
8.35	Carrefour 4	Mise en place d'un carrefour et sécurisation de l'accès à l'école
8.36+8.33	VRD6 + Carrefour 3	Requalification d'une voie existante et valorisation des modes de déplacements doux
8.37	Création Espace vert 3	Aménagement d'un espace vert (possibilité de jardins familiaux) et requalification de la voirie

Coût du projet

Ces opérations, incluses dans le Programme de Renouvellement Urbain, représentent un montant estimatif de 34 millions d'euros.

Procédures réglementaires associées au projet

La mise en œuvre de ces opérations nécessite:

- Une étude d'impact,
- Une déclaration d'utilité publique, afin de permettre à la collectivité d'obtenir la maîtrise foncière des emprises nécessaires,
- Une ou plusieurs enquêtes parcellaires, qui seront menées selon les besoins pour les emprises qui n'auront pas pu être acquises à l'amiable,
- Une autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le réaménagement du canal des Cannes,
- Une déclaration de projet.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver les dossiers réglementaires relatifs aux aménagements du Programme de Renouvellement Urbain,
- D'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- De demander à Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud, de prescrire, dans un premier temps, l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique puis, au besoin, la ou les enquêtes parcellaires,
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au déroulement de ces procédures (dépôt de dossiers, formalités liées aux enquêtes publiques...) et à la réalisation de ce projet et de signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines,

Considérant que la mise en œuvre des opérations d'aménagement du Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines est soumise à la réalisation de diverses procédures réglementaires,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2013.

APPROUVE

Par 31 voix pour

Et 4 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Laudato, Sbraggia)

- les dossiers réglementaires relatifs aux aménagements du Programme de Renouvellement Urbain,
- le recours à la procédure d'expropriation pour la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement du Programme de Renouvellement Urbain.

DECIDE

- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

DEMANDE

- à Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud, de prescrire, dans un premier temps, l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique puis, au besoin, la ou les enquêtes parcellaires,

CHARGE Monsieur le Maire

- d'effectuer toutes les formalités nécessaires au déroulement de ces procédures (dépôt de dossiers, formalités liées aux enquêtes publiques...) et à la réalisation de ce projet et de signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO le jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013_211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013